RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de l'alimentation

Le Secrétaire général du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation par intérim,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE, et notamment ses articles 37, 38 et 39 ;

Décide:

Article 1er
Madame Emmanuelle MASSON, magistrat judiciaire, conseillère aux affaires pénales et civiles auprès de la Directrice des affaires juridiques, est désignée Délégué à la protection des données du ministère de l'agriculture et de l'alimentation en remplacement de Monsieur Romuald OUDJANI à compter du 3 septembre 2018.

Article 2
La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le 18 SEP. 2018

Le Secrétaire général par intérim,

Philippe MERILLON